

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mars 2025 à 20h30

Présents : MMES Marie-Annick BLONDON - Christine BELLISSAND - Fabienne SACCHI

MM. Jean-Marc BUTTARD - Jean-Claude BLONDON - Christian SACCHI -
Cédric GUEHO

Absents : Adrien KEMPF (procuration à Marie-Annick BLONDON)
Pascal ROBIN (procuration Christian SACCHI)
Mellissa GUIGUET (procuration à Christine BELLISSAND)

✓ Secrétaire de séance : Marie-Annick BLONDON

1° - Désignation d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de recourir au vote à mains levées et désigne à l'unanimité Mme. Marie-Annick BLONDON, secrétaire de séance.

2° - Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 février 2025

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 février dernier.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 10 février 2025.

3° - Décisions prises par le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT

- Décision du Maire portant sur la validation de la proposition de missions géotechniques (G2PRO et G5) pour l'aménagement du parking du fort de la Redoute Marie-Thérèse à l'entreprise KAENA pour un montant de 12 900 € HT.
- Décision du Maire portant sur la validation de la proposition de mission de maîtrise d'œuvre pour la phase PRO (projet) de l'aménagement du parking de la Redoute Marie-Thérèse à l'entreprise EPODE pour un montant de 31 485 € HT.
- Décision du Maire portant sur la demande de subvention au Département de la Savoie et de la DRAC pour la restauration de trois ex-votos de la chapelle Saint Benoît.
- Décision du Maire portant sur la validation du devis proposé par le cabinet Architecture-Energie pour la mission de maîtrise d'œuvre de la rénovation thermique et énergétique du bâtiment mairie-école, pour un montant de 47 250 € HT.
- Décision du Maire pour la signature d'une convention avec TELT pour les études et la mise en place des mesures de suivi des captages d'eau potable pour un montant de 82 450,00 € HT.

4° - Finances

4.1 Comptes de gestion 2024

M. le Maire donne lecture des comptes de gestion (budget principal et budgets annexes).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion des différents budgets dressés pour l'exercice 2024 par M. le Receveur municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue

des comptes.

4.2 Comptes administratifs 2024

Avant la séance de débat puis de vote, le Conseil municipal doit élire son président de séance, avant l'approbation du compte administratif.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider le vote du compte administratif, M. Christian SACCHI, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance.

Après s'être fait présenter les différents comptes administratifs,

Après que M. le Maire se soit retiré au moment du vote,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les comptes administratifs 2024, faisant apparaître les résultats suivants :

Budget principal :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	1 195 212.05 €	2 050 129.87 €
	Investissement	1 730 194.70 €	1 506 232.88 €
Reports de l'exercice 2023	Fonctionnement	0 €	421 812.50 €
	Investissement	471 045.96 €	0 €
	TOTAL	3 396 452.71 €	3 978 175.25 €
Restes à réaliser	Investissement	142 000.00 €	0 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	1 195 212.05 €	2 471 912.37 €
	Investissement	2 343 240.66 €	1 506 232.88 €
	TOTAL CUMULE	3 538 452.71 €	3 978 175.25 €
Excédent :			439 722.54 €

Budget annexe eau :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Exploitation	163 336.39 €	199 368.45 €
	Investissement	127 934.94 €	121 413.60 €
Reports de l'exercice 2023	Exploitation	0 €	8 622.89 €
	Investissement	7 979.50 €	0 €
	TOTAL	299 250.83 €	329 404.94 €
Restes à réaliser	Investissement	0 €	0 €
Résultat cumulé	Exploitation	163 336.39 €	207 991.34 €
	Investissement	135 914.44 €	121 413.60 €
	TOTAL CUMULE	299 250.83 €	329 404.94 €
Excédent :			30 154.11 €

Budget annexe Redoute Marie-Thérèse :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	77 417.35 €	78 670.22 €
Reports de l'exercice 2023	Fonctionnement	0 €	2 642.31 €
Résultat cumulé	TOTAL CUMULE	77 417.35 €	81 312.53 €

Excédent :	3 895.18 €
------------	-------------------

Budget annexe Régie électrique :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Exploitation	400 704.03 €	547 363.24 €
	Investissement	49 967.20 €	69 465.60 €
Reports de l'exercice 2023	Exploitation	0 €	114 117.36 €
	Investissement	0 €	76 488.86 €
TOTAL		450 671.23 €	807 435.06 €
Restes à réaliser	Investissement	0 €	0 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	400 704.03 €	661 480.60 €
	Investissement	49 967.20 €	145 954.46 €
	TOTAL CUMULE	450 671.23 €	807 435.06 €
Excédent :			356 763.83 €

Budget annexe Lotissement Chevrote :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	84 658.33 €	84 658.33 €
	Investissement	84 658.33 €	69 340.67 €
Reports de l'exercice 2023	Fonctionnement	0 €	0 €
	Investissement	0 €	15 317.66 €
TOTAL		169 316.66 €	169 316.66 €
Restes à réaliser	Investissement	0 €	0 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	84 658.33 €	84 658.33 €
	Investissement	84 658.33 €	84 658.33 €
	TOTAL CUMULE	169 316.66 €	169 316.66 €
Excédent :			0 €

4.3 Affectations des résultats

M. le Maire présente au Conseil municipal l'affectation des résultats de 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
002 - Excédent de fonctionnement reporté		439 722.54 €
Affectation en investissement au compte 1068		837 007.78 €
001 – Excédent d'investissement reporté		421 812.50 €

BUDGET EAU	Dépenses	Recettes
002 - Excédent de fonctionnement reporté		30 154.11 €
Affectation en investissement au compte 1068		14 500.84 €
001 – Excédent d'investissement reporté		8 622.89 €

BUDGET REDUITE MARIE-TERESA	Dépenses	Recettes
002 - Excédent de fonctionnement reporté		3 895.18 €
Affectation en investissement au compte 1068		0 €
001 – Excédent d'investissement reporté		2 642.31 €

BUDGET LOTISSEMENT	Dépenses	Recettes
002 - Excédent de fonctionnement reporté		0 €
Affectation en investissement au compte 1068		0 €
001 – Excédent d'investissement reporté		0 €

BUDGET RÉGIE ÉLECTRIQUE	Dépenses	Recettes
002 - Excédent de fonctionnement reporté		260 776.57 €
Affectation en investissement au compte 1068		0 €
001 – Excédent d'investissement reporté		114 117.36 €

4.4 Vote des taux d'imposition 2025

M. le Maire, présente au Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition (état 1259).

M. le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition à savoir ;

- Taxe sur le foncier bâti : 19,88 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 53,63 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20,33 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 5,62 %

4.5 Orientations budgétaires 2025

M le Maire présente au Conseil municipal les orientations budgétaires pour l'année 2025.

L'assemblée est informée qu'un nouveau prélèvement sur les ressources de la commune a été instauré dans le cadre de l'article 186 de la loi de finances pour 2025, dispositif DILICO (dispositif conjoncturel de lissage des recettes fiscales des collectivités locales, dont le montant définitif n'est pas encore connu).

En Savoie, ce sont 66 communes et 5 EPCI qui sont concernés.

4.6 Subventions (Comice agricole, Tournoi jeunes USM, Mayotte)

M. le Maire propose au Conseil municipal l'attribution de subventions à trois associations supplémentaires :

- l'Union Sportive de Modane demande une subvention pour le tournoi régional des benjamins qui aura lieu le 14 et 15 juin 2025 (500 €),
- le Comice agricole de Maurienne demande une subvention pour l'organisation du Comice agricole de Maurienne qui se tiendra à Valmeinier le 18 mai 2025 (300 €),
- le Conseil municipal souhaite soutenir Mayotte en donnant une subvention (1 000 €) à la Protection civile.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent les subventions mentionnées ci-dessus.

5° - Ressources humaines

5.1 Création d'emplois non permanents à temps complet aux services techniques

M. le Maire propose au Conseil de reconduire le recrutement de personnel saisonnier, afin d'effectuer tous travaux dans la commune.

- 1 agent du 05 mai au 31 octobre 2025 (ind brut : 367 – ind majoré : 366)
- 1 agent du 05 mai au 17 octobre 2025 (ind brut : 367 – ind majoré : 366)
- 2 agents du 05 mai au 31 juillet 2025 (ind brut : 367 – ind majoré : 366)

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le recrutement de personnel saisonnier pour l'année 2025.

5.2 Poste responsable du patrimoine

M. le Maire présente au Conseil la demande formulée par Annelise BUTTARD pour une revalorisation salariale.

Le centre de gestion de la Savoie a été interrogé sur les primes susceptibles d'être attribuées.

5.3 Délibération passation d'une convention de participation sur le risque santé

M. le Maire présente aux membres du Conseil le lancement de la procédure de passation d'une convention de participation sur le risque « santé » par le CDG73.

Le Conseil municipal souscrit à la déclaration d'intention.

5.4 Remplacement de la secrétaire générale pendant le congé maternité et parental

M. le Maire informe le Conseil qu'il faut remplacer la secrétaire générale de mairie sur une période d'environ 11 mois. Pour ce faire, il y a lieu de prendre une délibération pour créer un emploi temporaire de remplacement.

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, la création d'un emploi temporaire de remplacement.

6° - Projets, travaux 2025

M. le Maire fait un point sur les projets et les travaux pour l'année 2025.

6.1 Rénovation Mairie-école

6.2 Murs Contre escarpe La Redoute (présentation du phasage des travaux)

6.3 Réhabilitation chalet LONGECOTE (présentation des différents scenarii)

6.4 Aménagement terrain Padel (consultation à lancer)

6.5 Réfection Monuments (devis accepté)

6.6 Escalier accès Stade (consultation à lancer)

6.7 Aménagement giratoire (dossier en cours)

6.8 Aménagements abords Saint Benoit :

Le Conseil municipal ne donne pas suite à la proposition de maîtrise d'œuvre présentée par Karum.

7° - Lotissement Chevrote

M. le Maire informe le Conseil des derniers éléments concernant le lotissement Chevrote.

8° - Affaires foncières

8.1 Vente terrain Nanti

M. Le Maire rappelle au Conseil que la commune a mis en vente un terrain communal de 142 m². Après l'ouverture des enveloppes, la personne retenue, pour l'acquisition de la parcelle, est Mme Lisa MORO, au prix de 4 544 € soit 32 € le m².

Le Conseil municipal, après délibération, approuve de vendre à Madame Lisa MORO, la parcelle de terrain cadastrée A 553 sur la base de 32,00 € le m². La superficie du terrain est de 142 m² et le prix de vente de l'ensemble est arrêté à 4 544,00 €, les frais notariés étant à la charge des acquéreurs.

M. Le Maire précise que compte tenu de la proximité immédiate des habitations et, conformément au règlement sanitaire départemental, cette parcelle ne pourra pas être utilisée pour le parcage d'animaux.

Il est rappelé que la distance règlementaire à respecter pour le parcage des animaux est de 35 m par rapport aux habitations et pour les élevages de volaille de type familial, la distance à respecter est de 15m.

8.2 Dossier rue du Cruet

M. le Maire informe le Conseil municipal de l'accord donné par M. Bianchi (parcelle A 406) et les propriétaires de l'indivision Pascal (A408) pour la vente de leur parcelle, rue du Cruet, au prix de 45 € le m².

8.3 Bâtiment la Haute Rénette

M. le Maire fait le compte rendu de la réunion de travail avec nos avocats, Maitres Tissot et Dubouchet et le Département.

9° - Affaires générales

9.1 Règlement de location de la salle polyvalente, de la Redoute et tarification

Le Conseil municipal approuve les modifications du règlement intérieur et accepte d'intégrer des nouveaux tarifs à la journée, ainsi que pour les associations extérieures.

9.2 Chemins de l'hydroélectricité

Suite à la sollicitation de la Facim, le Conseil municipal décide de renouveler pour une durée de 5 ans les photos installées au belvédère de la Tournaz et à proximité de la centrale d'Avrieux.

9.3 Convention du Pass activités HMV été 2025 (fort Marie-Thérèse)

M. le Maire informe le Conseil que par délégation de la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise, l'Office de Tourisme de Haute Maurienne Vanoise s'est vu confier la responsabilité de développer le tourisme sur ledit territoire, regroupant les stations et les communes de Valfréjus, La Norma, Aussois, Val Cenis, Bessans et Bonneval sur Arc.

A ce titre et conformément à ses statuts, HMVT assure diverses missions dont la commercialisation de prestations de services touristiques. Dans le cadre de cette activité et afin de dynamiser la fréquentation estivale du territoire de la Haute Maurienne Vanoise, HMVT a entrepris le développement et la commercialisation d'un forfait multi-activités, dénommé « Pass activités HMV ».

Ce « Pass activités HMV » permet aux vacanciers et/ou résidents du territoire de Haute Maurienne Vanoise de pratiquer diverses activités de loisirs, sportives et culturelles sur le territoire précité moyennant un coût réduit. Dans cette perspective et afin de valoriser les activités de loisirs, sportives et culturelles sur le territoire de la Haute Maurienne Vanoise, HMVT propose aux prestataires partenaires du « Pass activités HMV » de participer à l'opération pour leur permettre de se faire connaître et se développer.

Dans ce contexte, le Fort de la Redoute Marie-Thérèse s'est déclaré intéressé pour être partenaire de l'opération « Pass activités HMV ».

M. le Maire propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer la convention de partenariat PASS HMV.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, autorisent M. le Maire à signer la convention de partenariat PASS HMV.

9.4 Approbation du choix du délégataire pour le snack-bar du fort (Laurène

BOULEZ) suite à l'appel à concurrence

M. le Maire informe le Conseil que suite à la procédure lancée pour l'exploitation de la DSP de la Gamelle du soldat, l'attributaire est Mme Laurène BOULEZ.

9.5 CR Conseil d'école

Mme Marie-Annick BLONDON, adjointe en charge des affaires scolaires, rend compte au Conseil des différents points abordés lors du dernier Conseil d'école.

Compte tenu de l'augmentation des effectifs de la classe de maternelle, à la rentrée prochaine, le Conseil municipal décidera lors du prochain conseil du recrutement d'une personne pour assister l'enseignante.

9.6 Délibération groupement de commandes ONF

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention constitutive du groupement de commandes entre l'Office National des Forêts et certaines collectivités publiques propriétaires de forêt dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie pour l'achat de prestations d'exploitation forestière.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident d'intégrer le groupement de commande et de signer la « Convention Constitutive d'un groupement de commande de collectivités publiques propriétaires de forêt -ONF -2025 », dont l'objet est la coordination par l'ONF des marchés publics ayant pour objet l'achat de prestations d'exploitations forestières, afin d'en devenir membre co-acheteur sur la période 2025-2028, acceptent que ses coupes prévues en vente de bois façonnés soient intégrées aux marchés d'achat de prestations d'exploitations forestières à intervenir et donnent pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations d'achat de prestation d'exploitation forestière et de vente des produits issus de ces exploitations, dans le cadre budgétaire fixé annuellement.

10° - Divers

-Info urbanisme

DP

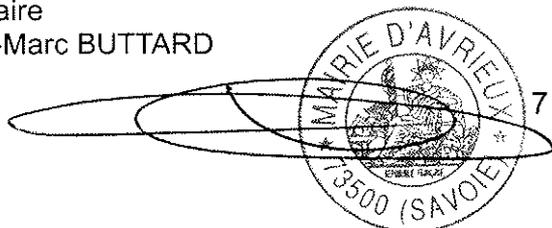
- JACQUEMMOZ Corinne : pose de volets roulants
- KEMPF Martine : pose de volets roulants
- ALARIA André : pose de volets battants
- ONERA : création d'une voirie d'accès avec portail
- PORTAZ Davy : remplacement et pose de portes de garage

-Evènements à venir

- Concert des chorales à l'église le 8 avril 2025 à 20h30
- Concert de l'Orchestre des Pays de Savoie à la salle polyvalente le jeudi 22 mai 2025 à 20h30
- Fête des familles à la salle polyvalente le 23 mai 2025 à 18h30
- Inauguration du sentier des Cascadelles le vendredi 30 mai 2025 à 10h30
- Matinée citoyenne le samedi 21 juin 2025
- Inauguration du sentier de l'eau (date à préciser en lien avec l'école)

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23h30.

Le Maire
Jean-Marc BUTTARD



Le secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON